Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20250408-037_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 avril 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice :	42
Présents :	30
Absents :	12
dont suppléés :	1
dont représentés :	6
Votes pour :	37
Votes contre :	0
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	37

Date de la convocation
25/03/2025

Date de publication
15/04/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Membre avec voix délibérative : D. ILTIS

Pouvoirs : C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 037-2025

Objet : Finances - affectation de résultats 2024 - budget annexe assainissement collectif

Vu

- la décision de tenir la séance à huis clos, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-18,

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	210 803,38
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 121 548,91
C. Résultats à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**1 332 352,29**
Solde d'exécution de la section d'investissement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 467 866,46
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	292 822,73
Besoin de financement F. = D. + E.	**- 175 043,73**
AFFECTATION = C. = G. + H.	**1 332 352,29**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	175 043,73
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 157 308,56

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20250408-037_2025-DE

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement pour la part excédant la couverture du besoin du financement de la section d'investisseme

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'aff[illegible] fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement tel que proposé ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Christian CANAL